



VITICULTURE

N°9 – 13 août 2026

SOMMAIRE

Stades phénologiques
Mildiou
Oïdium
Tordeuses de la grappe
Pyrale des agrumes
Cicadelles vertes
Autres
Prévision météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI
Rédactrice : Justine Lafont



Structures partenaires :
CA Corse, Cave d'Aléria,
CANICO, CAP, Terra Vecchia,
Inter Bio Corse, Christophe
George.
Crédit photo : CRVI de Corse,
CA 20, Canico, Inter Bio Corse

Directeur de publication :
Jean Baptiste ARENA
Président de la Chambre
d'Agriculture de région
Corse
Route du stade
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>

Action de la stratégie
Ecophyto 2030 pilotée par
les ministères chargés de
l'Agriculture, de
l'Environnement, de la Santé
et de la Recherche avec le
soutien financier de l'Office
Français de la Biodiversité.



Financé dans le cadre
de la stratégie **écophyto**



A RETENIR

Stades phénologiques : les contrôles maturité se poursuivent, les vendanges ont déjà commencé sur certains secteurs.

Mildiou : pas d'évolution particulière.

Oïdium : pas d'évolution particulière.

Cicadelle : forte augmentation des populations, les symptômes s'intensifient.

STADES PHENOLOGIQUES

La véraison est terminée sur la quasi-totalité des cépages et secteurs. La maturation des baies se poursuit en dépit des fortes chaleurs.

Les vendanges ont commencé principalement avec le Biancu gentile et les Muscats petits grains pour les blancs, suivi des Sciaccarellu, pour les rouges.

Globalement, le millésime 2026 est en avance d'une semaine par rapport au millésime 2025.



80% véraison
(Stade M ou 84)



100% véraison / Maturation
(Stade M ou 85 / Stade N ou 87)

MILDIOU

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : Aucun nouveau symptôme n'a été observé.

Evaluation du risque : Le risque est faible en tout secteur, et moyen sur les parcelles humides et ayant déjà présenté des foyers actifs.



Aucun Faible Moyen Fort Très fort

Gestion du risque :

Techniques alternatives :

Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV 2025).

Méthodes prophylactiques

- Epamprage : suppression des organes verts à proximité du sol.
- Enherbement maîtrisé ou travail du sol : diminution des foyers primaires (plantules) ainsi que des remontées humides dans les ceps.
- Gestion de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) : limitation de l'entassement et par conséquent réduction de l'humidité potentielle.



Résistances : Une [note nationale](#) fait le point sur les résistances du champignon vis-à-vis de certains produits phytosanitaires, et décrit les recommandations à respecter afin d'adapter son calendrier de traitement.

OÏDIUM

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : Aucun nouveau symptôme n'a été observé depuis ces derniers jours sur les parcelles de référence. Le champignon ne semble plus progresser, sauf éventuellement dans les parcelles touchées auparavant.

Évaluation du risque : La vigne ayant dépassé le stade de fermeture de la grappe, sa sensibilité à l'oïdium diminue. Les conditions climatiques récentes ne devraient donc pas entraîner de reprise significative des contaminations. Les symptômes continuent d'évoluer principalement sur les grappes déjà atteintes, tandis que le risque de nouvelles attaques sur grappes devient faible pendant le stade de maturation.



Face supérieure : Taches huileuses avec gaufrage du limbe



Grappes : aspect poudreux et couleur grisâtre



Gestion du risque :

Techniques alternatives :

Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV pour la vigne).

Méthodes prophylactiques

Bien soigner l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage afin de favoriser l'aération du feuillage et des grappes.



Résistances : Une [note nationale](#) fait le point sur les résistances du champignon vis-à-vis de certains produits phytosanitaires, et décrit les recommandations à respecter afin d'adapter son calendrier de traitement.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : Quelques vers de la grappe à Ajaccio et en Balagne avec une pression qui reste faible.

Aucun individu n'a été signalé dans le reste de l'île.

Évaluation du risque : Le risque reste faible, sauf sur les parcelles à historique, qui sont susceptibles de subir des dégâts sur grappes en raison de la présence potentielle d'insectes.



Tordeuses : pontes sur grappe de Vermentinu

Selon la modélisation, les vols G3 sont terminés, et la présence de larves varie en fonction des secteurs :

- Aléria : le vol G4 a commencé depuis le 03/08, L5 encore présentes
- Patrimonio et Calvi : le vol G3 a fini le 05/08, présence de L4
- Ajaccio et Sartène : le vol G3 est terminé depuis le 01/08, présence de L4 avec augmentation des L5



Gestion du risque : Il existe des produits de biocontrôle dont la liste est consultable [ICI](#) (compilation IFV 2025).

B

La confusion sexuelle est une méthode qui a pour but de diffuser de façon massive des phéromones de synthèse (mimant la substance naturelle émise par la femelle pour attirer le mâle). Cette saturation de l'atmosphère rend les mâles incapables de localiser les femelles permettant la diminution des accouplements. Pour optimiser l'efficacité de la confusion, la zone protégée doit être importante : 10 ha minimum d'un seul tenant. Il est encore temps de mettre en place cette méthode dans le vignoble.

PYRALE DES AGRUMES - *CRYPTOBLABES GNIDIELLA*

Biologie : cf. bulletin n°7

Observations : Présentes en Balagne, à Patrimonio et à Ajaccio, avec une pression qui reste faible. Aucun individu n'a été signalé dans le reste de l'île.

Evaluation du risque : A l'approche de la véraison, et surtout de la maturité, les dégâts peuvent devenir importants. Le risque est faible en général, mais fort sur les parcelles à historique et où les larves sont déjà présentes.



Larve de *Cryptoblabes* sur baie

Source : CA20

CICADELLES VERTES

Biologie : cf. bulletin n°3

Observations : À cette période de l'année, les observations réalisées dans les vignobles corses ainsi que les données acquises au cours des deux dernières campagnes suggèrent que la cicadelle verte observée pourrait correspondre à *Jacobiasca lybica*.

Toutefois, cette hypothèse reste à confirmer par des identifications spécifiques en cours et à venir (réalisé par l'[Areflec](#)). Il convient donc de rester prudent quant à la distinction des deux espèces et de maintenir une vigilance vis-à-vis de l'évolution des populations observées.

• Côte orientale

Les populations de cicadelles poursuivent leur progression depuis plusieurs semaines, avec une généralisation des symptômes de grillures sur de nombreuses parcelles. L'intensité des symptômes augmente, certaines feuilles présentent des décolorations sur environ 50% du limbe, tous cépages confondus.

Malgré les interventions réalisées, les populations adultes et larvaires demeurent présentes dans les vignobles suivis, suggérant une efficacité partielle des traitements dans les conditions du millésime 2026.

Les observations montrent également des niveaux de population élevés :

- Secteur **Nord de la plaine** : en moyenne 475 adultes par piège et une dizaine de larves pour 100 feuilles par semaine ;

- Secteur **sud de la plaine** : environ 1 000 adultes par piège par semaine avec environ 25 larves pour 100 feuilles.

À titre indicatif, les seuils d'intervention généralement retenus pour *Empoasca vitis* sont de 50 larves pour 100 feuilles en début d'été, puis 25 larves pour 100 feuilles en pleine saison.

Les observations de cette campagne mettent toutefois en évidence la présence de symptômes importants malgré des niveaux larvaires parfois inférieurs à ces références. Ces seuils ne sont peut-être pas adaptés au contexte actuellement observé.

À ce jour, aucun blocage de maturité n'a été formellement enregistré. Toutefois, la présence de symptômes marqués sur certaines parcelles conduit à maintenir une vigilance particulière quant à un éventuel impact sur la maturation des raisins dans les semaines à venir.



Grillures sur Vermentinu (28.07)



Grillures sur Sciaccarellu (11.08)

- **Nord** (Balagne, Patrimonio et Cap corse)

En **Balagne**, les observations mettent en évidence une augmentation des populations de cicadelles, avec l'apparition de premiers symptômes, principalement sur Vermentinu.

À ce stade, aucune grillure caractéristique n'a été observée. Les comptages réalisés indiquent des niveaux de populations encore modérés mais en augmentation, de l'ordre d'une dizaine de larves pour 50 feuilles.

Dans le secteur de **Patrimonio**, les cicadelles sont présentes sur l'ensemble du vignoble, mais les populations apparaissent globalement bien maîtrisées. Aucun symptôme associé n'a été observé à ce jour.

Concernant le **Cap Corse**, les observations disponibles indiquent une présence très faible, limitée à quelques individus sur certaines parcelles, sans niveau de population significatif ni symptôme associé pour le moment.

- **Sud** (Porto-Vecchio, Figari, Sartène et Ajaccio)

Dans le secteur de **Porto-Vecchio**, les observations indiquent une présence de cicadelles relativement faible, situation bien différente des autres vignobles du sud de l'île...

Dans la **région Ajaccienne**, les populations poursuivent leur augmentation, avec une progression régulière du nombre d'adultes depuis le 30 juillet (en moyenne une cinquantaine de plus). Les observations de cette semaine confirment cette tendance, associée à des niveaux larvaires d'environ 10 larves pour 100 feuilles.

Dans les secteurs de **Figari et Sartène**, la présence de cicadelles augmente, avec des situations contrastées selon les parcelles et les niveaux de maîtrise des populations.

Les premiers symptômes commencent à être observés, principalement sur Sciaccarellu.

Evaluation du risque : Le niveau de risque est désormais en augmentation sur l'ensemble du vignoble : il est considéré comme fort en côte orientale (mais peut devenir très fort sur des secteurs fortement touchés) et moyen à fort dans les autres secteurs. Il est important de maintenir des relevés hebdomadaires afin de suivre l'évolution des populations adultes et larvaires.

Entre août et septembre, une augmentation rapide des effectifs peut être observée, souvent suivie d'une progression marquée des symptômes, ce qui nécessite une vigilance renforcée.



AUTRES

- **ANIMAUX** : quelques dégâts sur grappes causés par les oiseaux et les sangliers.

PREVISION METEO (METEO FRANCE)

	Vendredi 14 août	Samedi 15 août	Dimanche 16 août	Lundi 17 août	Mardi 18 août	Mercredi 19 août	Jeudi 20 août
Haute-Corse / Corse du Sud							
	Dégradation orageuse se généralisant sur l'ensemble de l'île samedi		Temps pluvieux sur l'ensemble du territoire		Temps pluvieux ; retour du soleil		Retour du soleil sur le littoral Ouest et Est ; maintien d'un temps orageux sur le relief

LIENS UTILES

Note nationale pollinisateurs - Rappel protection des pollinisateurs - Arrêté du 20 nov 2021

Tout traitement insecticide est interdit pendant la période de butinage ; la plage horaire est accordée pour certains insecticides, disposant de la mention abeille. Les applications sont autorisées en fin de journée 2 h avant le coucher du soleil et 3 h après le coucher du soleil. Ces règles sont également applicables pendant toute la saison : l'enherbement dans les rangs doit être tondu avant l'application de produits insecticides.

[Note nationale Abeilles - Pollinisateurs](#)

Résistance

Des résistances aux produits phytosanitaires existent. De manière générale, la prévention et la gestion des résistances reposent sur la diversification de l'usage des modes d'action, qui s'appuie sur différentes stratégies : limitation des traitements, association de modes d'actions différents. Le **réseau R4P** réalisé conjointement par l'INRAE et l'ANSES tient à jour une liste des problèmes de résistances aux produits phytosanitaires : <https://www.r4p-inra.fr/fr/home/>



Notes nationales Biodiversité

Consulter les notes sur le site EcophytoPic [Les notes communes / nationales | Ecophytopic](#) ou en cliquant sur les images ci-dessous



Les 3 nouvelles notes nationales Biodiversité qui viennent d'être publiées.



Produits de biocontrôle

Ces produits phytopharmaceutiques sont des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Ils comprennent en particulier :

- Les macro-organismes ;

- Les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.

Leur spécificité est liée à leur caractère naturel ou leur mode d'action reposant sur des mécanismes naturels. Ils constituent des outils de prédilection pour la protection intégrée des cultures. Cette liste est périodiquement mise à jour. [Liste des produits de biocontrôle](#)

Information Organismes émergents

Aleurodes épineux du citronnier – *Aleurocanthus spiniferus*

Aleurocanthus spiniferus est un insecte piqueur suceur originaire d'Asie, classé comme Organisme de Quarantaine selon le Règlement d'Exécution (UE) 2019 / 2072, interdisant l'introduction et la circulation de cet insecte et de ses plantes hôtes infestées dans toute l'Union Européenne. Il a été détecté pour la première fois en France en juin 2023, dans le Gard et l'Hérault. Il est maintenant également présent dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône dans le Var et en Corse depuis 2024.

Ce ravageur très polyphage provoque des dégâts en induisant une déformation des feuilles et en affaiblissant la plante. Il produit du miellat, qui conduit au développement de fumagine, affaiblissant ainsi l'arbre et limitant la photosynthèse. Cet aleurode peut se développer sur les espèces fruitières (agrumes, figuier, fruits à noyau...), les plantes ornementales ainsi que la **vigne**.

Le cycle biologique de l'aleurode épineux dure 2 à 4 mois : 3 à 6 générations peuvent donc se succéder ou se chevaucher. Les adultes aux ailes de couleur gris-bleu mesurent en moyenne 1,5 mm de long. Les larves de petite taille (0,3 à 0,8 mm) noires avec une marge blanche faite de filaments de cire, sont regroupées en colonies immobiles sur la face inférieure des feuilles.



Adultes et pupes d'*Aleurocanthus spiniferus* ©
Francesco Porcelli, Università di Bari

[Fiche de reconnaissance](#)

Scarabée japonais - *Popillia japonica*

Originaire d'Asie, ***Popillia japonica*** ou scarabée japonais est un petit scarabée classé organisme de quarantaine prioritaire (OQP) dans l'Union européenne, avec une obligation de surveillance et de lutte en raison de sa nuisibilité importante.

Déjà présent dans le nord de l'Italie depuis 2014, il a été détecté dans le Haut-Rhin début juillet 2025, et en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur la commune de Mougins dans les Alpes-Maritimes en juillet 2026.

Cet insecte exotique envahissant est une menace majeure pour plus de 300 espèces végétales, dont la **vigne**, les arbres fruitiers, le maïs, les cultures maraîchères, les gazons. Qualifié d'insecte "auto-stoppeur", il se déplace sur de longues distances sur n'importe quel support (végétaux, objets, humains...) et notamment via différents moyens de transports. Les larves peuvent être transportées par la terre entourant les racines des végétaux destinés à être remis en culture.

Il peut être confondu avec d'autres coléoptères tels que le hanneton des jardins ou hanneton horticole. Il est facilement reconnaissable par sa taille (inférieure à une pièce de 1 centimes d'euros) et à la présence de touffes de soies blanches sur le pourtour de l'abdomen.



Larve de Scarabée japonais



Scarabée japonais et dégâts sur
feuille



Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la [note nationale *Popillia japonica*](#) ou le site de la DRAAF Corse- [Popillia Japonica](#) | [DRAAF Corse](#)

La vigilance de tous est de mise ! La prévention repose en premier lieu sur la surveillance, pour détecter rapidement la présence de ces organismes sur le territoire. Toute suspicion doit être signalée à la DDETSP (service protection des végétaux) de votre département.

- DDETSP 2A : ddetspp-protection-vegetaux@corse-du-sud.gouv.fr
- DDETSP 2B : ddetspp-export@haute-corse.gouv.fr

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.